

Commission Extra-municipale
Écologie – Démocratie locale – Économie sociale et solidaire

Compte-rendu de la réunion du 09/09/2021

Excusés :

Véronique Marvy, Richard Armanet, Frédéric Durieux, Christine Jardat, Pierre Courtois, Elisabeth Combres, Thomas Moulènes

Présents : Françoise Douaire, Nadia Salin, Michel Colas, Christine Massard, Renée Ballet, Virginie Montigny, Delphine Courtois, Gérard Barbier, Dominique Bonnaire, Jean-Philippe Bayon, Agnès Brouquisse, Benoît Bouvier, Gilles Géhant, Coralie Picot

Coralie précise que si pour le moment le pass sanitaire est obligatoire pour tout accès aux salles communales de Saint-Chef, il n'est pas obligatoire pour la participation aux réunions de fonctionnement de la commune, dont font partie les commissions extra-municipales.

Le pass sanitaire n'est donc à ce jour pas obligatoire pour participer aux commissions extra-municipales.

Elisabeth Combres a fait savoir qu'elle quittait la commission extra-municipale. Une place s'est donc libérée.

1. Projet d'arboretum au Bois d'Yvrard

Les Enfants du Marais (EdM) ont fait un audit des arbres présents : il y a très peu d'espèces différentes et les arbres sont très serrés. Les Services Techniques sont d'accord pour aider à transformer le lieu.

Stéphane Villard, le responsable des Services Technique, a dit que s'ils voulaient planter 20 arbres par an, il faudrait en abattre 50 par an pour qu'ils puissent pousser correctement.

Les ST vont abattre les arbres en janvier, et creuser les trous à la machine pour les futures plantations, qui auront lieu en février.

Les EdM ont besoin d'un responsable pour les essences à planter et les endroits des plantations. Ils proposent Serge, qui fait partie des EdM et dont c'est le travail.

Stéphane Villard pense également qu'il y a trop de naissances à Saint-Chef par an pour planter un arbre à chaque naissance dans le bois d'Yvrard. Il faudrait donc le faire ailleurs, pourquoi pas à l'ENS (en dehors des zones humides, à voir).

Nadia Salin demande si les choix se porteront sur des essences locales ou exotiques pour l'arboretum. Tout le monde semble d'accord sur le fait qu'il faille se restreindre aux essences locales.

Renée Ballet propose de planter des acacias, mais il est répondu que les acacias sont très envahissants.

Delphine Courtois propose de planter également des fruitiers.

Nadia répond que des fruitiers se trouvent dans la liste des essences possibles : poirier, néflier, noyer... Ils pensent également planter des petits fruitiers, peut-être en haies : cassis, groseilles... Tout cela sera à voir en fonction de la place disponible.

Les plantations seront collectives et organisées par les EdM.

Il faudrait marquer les arbres à abattre : Nadia va voir avec Stéphane.

Véronique Marvy, absente, semblait intéressée par le projet, Nadia va la contacter.

Gérard Barbier demande qui s'est occupé de planter les haies aux bords des champs : il s'agit des chasseurs, mais cette année c'est la chambre d'agriculture qui s'en occupera.

Gérard propose de planter des châtaigniers et des mûriers, qui sont des essences locales. Ce sont de grands arbres, mais l'idée serait d'encourager les agriculteurs à en planter.

Pour l'arboretum, Nadia ajoute qu'il faudra également prendre en compte les sécheresses.

Dominique Bonnaire pose la question de l'arrosage.

Les EdM vont étudier cela : les arrosages sont obligatoires les premières années de plantation, aussi il faut trouver un point d'eau.

Françoise Douaire demande comment s'organiser pour les forêts de naissance. Faut-il voir avec les familles ?

Michel Colas répond que ceci est à organiser. Ce qu'il se fait dans d'autres communes : à chaque naissance, la mairie demande à la famille s'ils sont intéressés pour planter un arbre.

Jean-Philippe Bayon précise qu'une commune vers Cessieu le fait déjà.

2. Conseils de quartiers

Coralie explique que les conseils de quartiers vont enfin pouvoir se mettre en place. Jean-Philippe Bayon et Sylvain Masson (le DGS) ont élaboré un projet de charte, en se basant sur une charte ayant été faite par Sylvain pour une autre commune. Les participants à la réunion du soir sont invités à faire leurs remarques. Le charte doit être votée au prochain conseil municipal (jeudi le 16/09/21).

La commune a été divisée en 5 quartiers. Vu le grand nombre de quartiers existants sur la commune, il n'est pas possible d'avoir un conseil par quartier (trop de conseils, trop de réunions...).

Delphine dit que la division donne des quartiers inégaux en nombre d'habitants. Par exemple, le quartier des Hauts de Saint-Chef/les Mômes a beaucoup d'habitants. Or lors de réunions il est parfois difficile de faire des propositions quand il y a beaucoup de monde.

Jean-Philippe répond savoir qu'il y a des quartiers plus peuplés que d'autres mais qu'il a fallu faire un découpage. Il faudra essayer, et si cela pose problème il faudra faire remonter l'information.

Virginie Montigny se demande comment cela va se passer par rapport aux salles : il est aujourd'hui parfois compliqué de trouver une salle pour les associations, les conseils de quartiers vont augmenter le nombre de salles réservées.

Il lui est répondu que l' élu référent aura accès à la réservation des salles et cela pourra être organisé en fonction.

Delphine propose d'utiliser les salles des quartiers.

Françoise demande comment les habitants seront tenus informés.

Jean-Philippe répond que le prochain Saint-Chef info fin septembre/début octobre en parlera.

Christine Massard dit qu'il faudra bien expliquer la différence avec les associations de quartier, ainsi que les modalités d'organisation.

Delphine demande si n'importe quel habitant du quartier peut venir participer à n'importe quelle réunion de quartier (de son quartier).

Il lui est répondu que oui, c'est l'idée.

Michel demande comment cela va se passer quand il y aura une idée lors d'un conseil de quartier : faut-il la faire remonter à la mairie ?

Jean-Philippe précise que les conseils de quartier ne sont pas décisionnaires, l' élu référent (de chaque conseil de quartier) fera remonter les informations, les idées.

Il explique aussi que le but est que les assemblées constituantes aient lieu avant la fin de l'année.

Les personnes intéressées par les conseils devront contacter la mairie pour les premières assemblées.

Gérard soulève qu'il semble manquer des quartiers dans le découpage de la commune.

Jean-Philippe répond que le découpage a en fait été fait sur un plan de la commune (non distribué ce soir mais annexé à la charte), il n'y a donc pas d'oubli, simplement tous les quartiers n'ont pas été mentionnés dans le découpage écrit.

Virginie dit qu'il faudra peut-être rappeler, à chaque première assemblée de chaque conseil, qu'il s'agit de traiter de sujets d'intérêt général.

Il n'y a pas d'autres remarques des participants, la charte sera donc présentée ainsi au prochain conseil municipal.

3. Projet d'Accorderie

Jean-Philippe présente l'Accorderie : c'est une structure labellisée d'échange de services, de solidarité. Par exemple : 1 heure de cuisine pour 1 heure de tondeuse. Cela fonctionne avec des crédits d'heures.

L'Accorderie des Lônes (les Avenières) propose d'ouvrir une antenne à Saint-Chef. La municipalité est d'accord, mais les saint-cheffois doivent être partants, car il s'agirait d'une structure non communale.

Il y aura une réunion publique le mercredi 15 septembre à la salle de spectacle de Saint-Chef pour présenter et parler du projet.

Le pass sanitaire est obligatoire pour entrer dans la salle, mais il y aura un espace d'accueil à l'extérieur pour accueillir les personnes n'ayant pas le pass.

Christine ajoute qu'une Accorderie ne peut fonctionner que s'il y a des participants.

L'Accorderie a pour but de rompre l'isolement, d'aider à se rendre utile en valorisant, de lutter contre les exclusions et de rendre des services.

Les services rendus ne peuvent être « professionnels » : par exemple, un coiffeur de métier ne peut pas rendre des services de coiffure.

Aux services rendus, s'ajoutent : des temps conviviaux, des ateliers collectifs (par exemple : tricotage et papotage), des permanences dans le local pour accueillir des personnes ayant par exemple besoin de parler...

Jean-Philippe précise qu'il faut que ça soit viable, et surtout complémentaire aux autres associations de la commune pour ne pas les concurrencer.

Christine ajoute que le label oblige à travailler avec les acteurs locaux. Aux Avenières, il y a une zone de gratuité, mais il n'y en aura pas à Saint-Chef car il y a déjà la Gratifieria.

Dominique demande comment une personne connaît les services disponibles.

Christine répond qu'à l'inscription chaque personne est créditée de 15 heures. Pour les services disponibles, il y a une base de donnée avec les informations, en plus d'un système de petites annonces, et le bouche à oreilles...

Dominique ajoute qu'il y a le SEL (Système d'Echange Local) aux Abrets.

Christine précise que l'Accorderie et le SEL sont différents. Par exemple il n'y a pas d'échange de biens dans une Accorderie, ni de bénévolat (il y a une salariée, aux Avenières). Les inscriptions ne sont pas limitées aux habitants de la commune : un non saint-cheffois pourra s'inscrire à Saint-Chef.

Toute personne intéressée par le projet et/ou qui souhaite avoir plus d'informations ou être tenue au courant de l'avancée du projet peut contacter Christine Massard, par mail : soleilorange@live.fr

4. Points divers

- Nadia demande comment faire pour qu'un panneau explicatif soit installé devant le jardin médiéval (avec un règlement : par exemple ne pas goûter les plantes...).

Coralie se renseigne auprès de Sylvain Masson.

- Jean-Philippe fait le point sur certains sujets :

- les containers d'Arcisse seront déplacés à côté du cimetière la semaine prochaine.

Michel explique craindre que les dépôts sauvages ne s'arrêtent pas pour autant.

Jean-Philippe est d'accord, il pense qu'il faut faire quelque chose de cet espace à l'entrée d'Arcisse.

- 4 containers à cartons devraient être mis en place par le Sictom d'ici la fin de l'année.

- le projet de ressourcerie avance, Jean-Philippe demande à pouvoir faire un point détaillé lors de la prochaine commission extra-municipale.

- Delphine demande où en sont les travaux de l'ancien IME. Gilles répond que 2 bâtiments sont en cours de réaménagement, dont un qui accueille la Croisée des Chemins et accueillera le/les futur(s) médecin(s). Les travaux devraient être terminés mi-octobre. De plus, le bord de la route est aménagé, une bande de terrain a été acquise pour des besoins techniques et afin de créer des places de parking. Le secteur sera également réorganisé afin d'assurer un cheminement piéton sécurisé.

Renée demande s'il reste beaucoup d'espaces libres dans l'ancien IME. Gilles répond que oui, il reste le « château », le bâtiment administratif ainsi que l'ancienne maison du directeur.

- Delphine soulève qu'avec les nombreux travaux et brassages de terre, la renouée du Japon s'est étendue sur la commune, qui en est envahie. Elle demande à ce qu'une attention soit apportée lors des travaux.

Jean-Philippe répond, en tant que référent ambrosie : en effet, et la commune est également envahie d'ambrosie, surtout dans les champs...

- Jean-Philippe annonce qu'une réunion publique aura lieu le 23 octobre afin de faire un bilan de la lutte contre les frelons asiatiques.

- Dominique évoque un lieu entre Crucilleux et Arcisse où des arbres ont été plantés mais les plastiques sont restés au sol, et se disséminent. De plus, le plastique d'une ancienne serre à Trieux se désagrège. Le point est noté et sera traité par l'équipe municipale.

- Gérard demande un point sur l'avancée des travaux des voies vertes.

La voie verte entre Arcisse et les Mômes est en cours. Concernant la liaison les Mômes – Trieux, la municipalité profite des travaux de court-circuitage du lagunage pour faire une voie douce, qui sera praticable à pied et à vélo, et bénéficiera d'une protection de la route.

Michel demande s'il est possible de prolonger le chemin des Mômes – Arcisse jusqu'à Crucilleux.

Jean-Philippe répond que cela sera envisageable avec l'ENS.

- Gilles fait le point sur la traversée d'Arcisse : Saint-Chef a rencontré le département, le bilan du test des chicane est insatisfaisant. La solution à envisager serait d'aménager des feux, à condition de traiter les accès de chaque côté afin de faire ralentir la vitesse des véhicules à l'approche des feux.